



**LA CHAPELLE
SUR ERDRE**

Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents : 21
Absents : 12
Pouvoirs : 11
Votants : 32

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 23 juin à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 juin 2025, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Laurent GODET, Maire.

Étaient présents :

Laurent GODET
Katell ANDROMAQUE
Jean-Noël LEBOSSE
Noëlle CORNO
Philippe LE DUAULT
Muriel DINTHEER
Laurent BREZAC
Camille BRANCHEREAU
Laurence RANNOU
Claude LEFORT
Denis BRIANT

Jean-Pierre GUYONNAUD
Sylvie LAJEANNE
Nathalie LEBLANC
Erwan BOUVAIS
Annie LE GAL LA SALLE
Christophe BOUVIER-BRAULT
Myriam BASOSILA MBEWA
Christian GUILLEMINEAU
Bénédicte de LANTIVY
Sébastien ROUSSEL

formant la majorité des membres en exercice.

Était absent :

Philippe RODRIGUES

Étaient absents excusés :

Eric NOZAY, Viviane CAPITAIN, Anne OLIVIER, Charlotte PERCHER, Marc FLEURY, Frédéric CHATELLIER, Isabelle LE HEIN, Martin MOTTET, Oscar NAVARRO, Thérèse TRESPEUCH, Fabrice ROUSSEL.

Avaient donné procuration, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Eric NOZAY à Claude LEFORT, Viviane CAPITAIN à Jean-Noël LEBOSSE, Anne OLIVIER à Muriel DINTHEER, Charlotte PERCHER à Camille BRANCHEREAU, Marc FLEURY à Katell ANDROMAQUE, Frédéric CHATELLIER à Laurent BREZAC, Isabelle LE HEIN à Sylvie LAJEANNE, Martin MOTTET à Noëlle CORNO, Oscar NAVARRO à Nathalie LEBLANC, Thérèse TRESPEUCH à Denis BRIANT, Fabrice ROUSSEL à Laurent GODET.

M. Claude LEFORT a été élu Secrétaire de Séance.

DL_2024_06_11 – Territoires Engagés pour la Nature (TEN) – Présentation du plan d'actions et sollicitation de financements

Monsieur Lebossé expose :

Le dispositif national « Territoires Engagés pour la Nature », animé par le Collectif Régional Biodiversité (constitué de la Région, de la DREAL, de l'Office Français de la Biodiversité, de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et des Départements), a pour objectif d'identifier, valoriser et diffuser les projets et les bonnes pratiques des collectivités territoriales et leurs partenaires territoriaux en faveur de la biodiversité, et de favoriser l'engagement desdits territoires pour la nature.

La Région Pays de la Loire souhaite accompagner les territoires dans la mise en œuvre de projets opérationnels de préservation et de valorisation de la biodiversité et des continuités écologiques à travers un dispositif unique : le Contrat Nature. Ce contrat est conclu sur la base d'un projet territorial décliné en programme d'actions prévues sur 3 ans. La subvention accordée par la Région pourra atteindre 350 000 € HT par projet, avec un taux d'aide régionale de 50% maximum. Chaque action est soumise à un comité de financeurs qui propose d'allouer ou non des financements pour sa réalisation. A charge des élus de décider ensuite, avec ou sans financement, la mise en œuvre de ces actions.

Dans ce cadre, un programme d'actions « Territoires Engagés pour la Nature » porté par Nantes Métropole et ses communes a été retenu par les membres du Collectif Régional Biodiversité pour agir de manière cohérente en faveur de la biodiversité.

Ce programme « Territoires Engagés pour la Nature » déployé sur 3 ans (2023 à 2026), regroupe 62 actions pour un investissement global estimé à 1 358 610 € HT et aidé pour 29 actions à hauteur de 340 405 € par le dispositif Contrat Nature de la Région Pays de la Loire.

Des actions en faveur de la préservation et de la valorisation de la biodiversité ont été identifiées sur la commune de La Chapelle-sur-Erdre, portées par la municipalité, dans le cadre du diagnostic et plan de gestion sylvicole et écologique du boisement de la Coutancière (action 1.2.1 *Diagnostic et plan de gestion sylvicole et écologique des boisements de La Chapelle-sur-Erdre* du dossier Territoire Engagé pour la Nature) :

- Éradication des espèces invasives (laurier palme)
- Création/restauration de mares
- Restructuration des sentiers existants
- Gestion sylvicole (sylviculture à couvert continu, transformation de futaie résineuse en boisement feuillu, etc)

Cette action représente un investissement global de : 30 000 € HT.

La commune sollicite donc une aide financière de 17 500 € HT dans le cadre du contrat Nature de la Région Pays de la Loire, conformément au dossier de candidature TEN, validé en décembre 2023 par les instances de délibération du dispositif.

Après avoir entendu ce rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5215-26 et L 5217-7,

Vu l'avis de la commission Aménagement et Transitions réunie le 10 juin 2025,

Considérant que le conseil municipal doit par délibération solliciter les aides de la Région pour les actions liées au Diagnostic et plan de gestion sylvicole et écologique du boisement de la Coutancière de La Chapelle-sur-Erdre,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les actions TEN inscrites au programme d'actions, portées par la Ville ;
- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention à hauteur de 17 500 € HT auprès de la Région Pays de la Loire ainsi que toute subvention auprès de financeurs potentiels non encore identifiés ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la bonne exécution du programme d'actions « Territoires Engagés pour la Nature » et du Contrat Nature et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

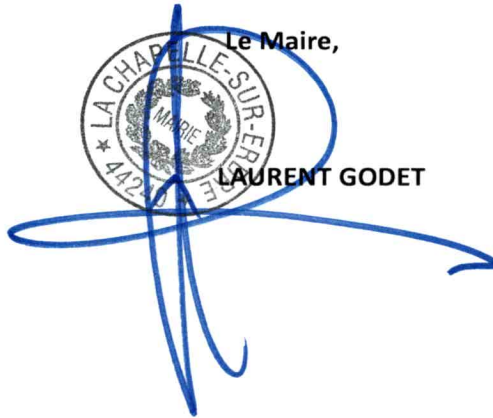
Le secrétaire de séance,

CLAUDE LEFORT



Le Maire,

LAURENT GODET



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à partir de la date soit de transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.